

DÉPARTEMENT  
de TARN-ET-GARONNE  
Mairie d'Orgueil



# PROJET EDUCATIF & PROJET PEDAGOGIQUE 2024 - 2025



Les temps périscolaires  
&  
l'A.L.A.E. mercredis après-midi - 3 / 11 ans



[www.orgueil.fr](http://www.orgueil.fr)



Commune d'Orgueil



# SOMMAIRE

<b>Introduction .....</b>	<b>1</b>
<b>I – Etat des lieux .....</b>	<b>2</b>
<b>II – Projet éducatif .....</b>	<b>3</b>
<b>III – Projet pédagogique .....</b>	<b>4</b>
<b>IV – Projet de fonctionnement .....</b>	<b>11</b>
<b>V – Journée type .....</b>	<b>17</b>
<b>VI – L’équipe d’encadrement .....</b>	<b>19</b>
<b>VII– Notre méthodologie pédagogique .....</b>	<b>22</b>
<b>Table des matières .....</b>	<b>26</b>

# INTRODUCTION

Orgueil est un petit village du Tarn-et-Garonne qui existe depuis le IXe siècle, en tant que paroisse dépendante de l'Abbaye de Saint Sernin de Toulouse. Le village d'Orgueil a une histoire plus particulière puisque le 14 mai 1864, une météorite est tombée sur la commune.

Au début du XIXe siècle le village s'est construit tel qu'il est actuellement grâce à la création de la route nationale 13 reliant Montauban à Castres en 1840 et à la construction du chemin de fer rejoignant Montauban à Saint Sulpice en 1872. C'est alors que le village s'est construit plus près de ces nouvelles voies de circulation et une Mairie-école sera bâtie quelques années plus tard.



En 2019, 1754 habitants ont été recensés, et comme les effectifs de l'école ne vont cesser d'augmenter, la municipalité a décidé la construction d'un nouveau groupe scolaire qui sera inauguré en 2001.

Cet établissement scolaire se développera suivant 5 tranches de travaux pour accueillir jusqu'à 200 élèves répartis de la Petite Section aux C.M.2. Aujourd'hui, 173 élèves sont inscrits pour la rentrée 2024.

Population par grandes tranches d'âges en 2018		
0 à 14 ans	23,1 %	61.3 %
15 à 29 ans	14,9 %	
30 à 44 ans	23,3 %	
45 à 59 ans	22,1 %	38.7 %
60 à 74 ans	11,6 %	
75 ans ou plus	5 %	

Répartition de la population par tranches d'âge

# I - ETAT DES LIEUX

Depuis 2016, la municipalité en place œuvre pour l'instauration d'un accueil de qualité, répondant aux besoins des familles, soucieux de la sécurité et du bien-être des enfants même si l'accueil organisé n'est pas déclaré en tant que tel auprès du SDJES 82.

En effet, cela fait plusieurs années, que le personnel se qualifie, avec par exemple le B.A.F.A., le Certificat de Qualification Professionnelle « animateur », les formations qualifiantes auprès du C.N.F.P.T., l'attestation de Prévention et Secours Civiques, le concours d'A.T.S.E.M. et dernièrement la licence professionnelle Métiers de l'Animation, sociale, socio-éducative et socio-culturelle.

La municipalité préoccupée du bien-être des enfants, souhaite la mise en place de valeurs et d'objectifs éducatifs sur le temps de la garderie périscolaire mais aussi met tout en œuvre pour assurer un taux d'encadrement suffisant.



C'est également à partir de 2016 qu'un Projet Éducatif De Territoire a été créé. Cet outil de collaboration local permet de mettre en place un partenariat entre les collectivités territoriales, les acteurs éducatifs (parents, enseignants, intervenants extérieurs, animateurs) et les services de l'Etat, afin d'organiser ou de conforter des activités correspondant à des besoins identifiés dans le domaine de l'Éducation.

Les élus confient la gestion des vacances scolaire et l'ALSH ados à l'association YAKA JOUER qui s'engage au travers d'une convention, à mettre en œuvre en cohérence avec les orientations politiques de la commune d'Orgueil le programme d'actions suivant :

- Organiser les vacances scolaires, un accueil de loisirs sans hébergement intercommunal pour les 3/6 ans, 6/11 ans et les 12 ans et plus
- Organiser et animer toutes actions et opérations concernant les enfants et les jeunes des territoires locaux

Suite à une forte volonté politique, les élus ont souhaité fonctionner de façon identique pour les différents temps : garderie périscolaire & l'A.L.A.E du mercredi. Depuis la rentrée 2022 la municipalité prend en charge directement l'Accueil de Loisirs Associé à l'École ( ALAE ) des mercredis après-midi en lieu et place de Yaka Jouer. Il s'avère que c'est une très belle réussite à en croire les effectifs en constante augmentation.



## II - PROJET EDUCATIF

Les valeurs éducatives des temps périscolaires et de l'A.L.A.E. du mercredi sont avant tout l'épanouissement et l'estime de soi.

L'objectif étant d'aider l'enfant dans son développement, l'encourager pour avoir une meilleure confiance en soi, et l'amener naturellement vers une bonne estime de soi. De plus la recherche du bien-être et la promotion du respect sont privilégiées.

La démarche éducative est une priorité pour l'encadrement et ce dans le respect du rythme de vie de chacun. Dans cette démarche, il est inclus les associations sportives, culturelles et de loisirs locales mais aussi tous les partenaires du territoire afin d'apporter une forme de cohésion dans le discours mais aussi dans les faits.

L'enfant reste donc au centre du projet qui va tenter d'intégrer les valeurs éducatives dans sa dimension la plus large.

Les temps périscolaires et L'A.L.A.E. sont une structure éducative municipale permettant à chaque enfant/jeune Orgueillois de participer à des animations, activités et de réaliser ses projets avec le soutien d'une équipe d'animateurs qualifiés. Ainsi, les temps périscolaires et l'A.L.A.E. définissent un projet qui conjugue l'intégration des enfants/jeunes dans l'espace communal.

### **Les objectifs éducatifs s'articulent autour de 4 grands axes :**

- La complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant
- L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)
- Mise en valeur de la richesse du territoire
- Développement d'activités éducatives de qualité

## III - PROJET PEDAGOGIQUE

À partir du cadre fixé par le projet éducatif de territoire + plan mercredi, la directrice élabore le projet pédagogique en concertation avec les animateurs. Ce projet est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action.

Il permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il aide à construire la démarche pédagogique. Pour atteindre ces différents objectifs, nous mettons en place des projets animations et des activités adaptés à chacun des objectifs pédagogiques. Le projet pédagogique est obligatoire pour les accueils de loisirs déclarés auprès de la SDJES (le mercredi après-midi), ce qui n'est pas le cas pour la garderie périscolaire. Suite à une forte volonté politique, les élus ont souhaité fonctionner de façon identique pour les différents temps (garderie périscolaire & l'ALAE).

L'équipe d'animation a choisi de mettre en place deux projet pédagogiques distincts. Le premier projet pédagogique est représentatif des temps périscolaires, le deuxième est spécifique au mercredi après-midi.

### A – Les objectifs du projet pédagogique des temps périscolaires

Pour atteindre ces différents objectifs, nous mettons en place des projets animations et des activités adaptés à chacun des objectifs pédagogiques.

#### Objectif n°1 : Encourager les enfants à être acteurs de leur réussite et de leurs envies

- Mise en place de temps de concertation et de parole afin de recueillir les idées des enfants, d'avoir des retours sur les animations / projets mis en place.
- Alternance jeux imposés et jeux libres
- Invitation des délégués aux comités de pilotage du PEDT
- Invitation des jeunes du CMJ aux comités de pilotage du PEDT
- Passage d'une Mise Aux Devoirs (MAD) à une aide aux devoirs (avec charte règlementant les modalités)
- Elargissement de l'aide aux devoirs aux élèves de cycle 2
- Ouverture la mise au devoir à des familles non Francophones
- Création d'outils faisant le lien avec les enseignantes (quels sont les enfants qui y participent)

## Objectif n°2 : Aider les enfants, les jeunes à se construire et à trouver leur place dans la société

- Organisation de réunions et de temps d'échanges avec les délégués de classe
- Actions de lutte contre le Gaspillage alimentaire
- Mise en place d'actions de Tri des déchets
- Organisation de jeux de cohésion (besoin de renforcer les liens collectifs car nombreux petits groupes se forment)
- Actions de sensibilisation des enfants au harcèlement, au manque de civisme et de bienveillance à l'égard des camarades
- Mise en place du projet pHARe (lutte contre le harcèlement à l'école)
- Sensibilisations aux Premiers secours (initiation en fonction de leur âge)
- Participation aux commémorations et cérémonies officielles (11 novembre, 8 mai et autres ...)
- Mise en place de chantiers jeunes
- Création d'un CME ou CMJ

## Objectif n°3 : Favoriser les conditions d'une journée d'école équilibrée et sereine (rythme, temps)

- Mise en place d'animations en laissant le choix aux enfants + temps libre (Développement de l'imaginaire, fabrication d'histoire)
- Maintien des intervenants sophrologie ludique
- Maintien des séances de lecture offerte
- Recherche de nouveaux partenaires
- Maintien des Temps de sieste, aide à la restauration scolaire
- Retours animateurs - enseignants / enseignants – animateurs - Silence, on lit / Silence, je dessine

#### Objectif n°4 : Accompagner l'enfant dans ses relations aux autres (enfants, adultes)

- Mise en place d'actions de coopération (ex possibilité aux plus grands d'aider les plus petits pendant le temps de repas)
- Réflexion sur l'intervention des enfants dans les conflits (jeux, cours ...) délégués citoyens ? conciliateurs ? Médiation par les pairs
- Rédaction Charte commune utilisation matériel, locaux
- Rédaction de Règles de vie école / périscolaire -> mise en place de règles communes
- Mise en place de Billets de comportements (idem scolaire et périscolaire)
- Repas intergénérationnel
- Lettre qui sème le bonheur
- Loto intergénérationnel
- Plantations champêtres
- Jardins sur école avec interventions aînés bénévoles

#### Objectif n°5 : Favoriser une ouverture multiculturelle et sportive

- Participation Journée du dimanche 26 juin : fête des associations
- Appel aux compétences de parents pour d'éventuelles interventions
- Découverte d'activités nouvelles sportives ou de loisirs sur les temps scolaires comme périscolaires
- Appel à des intervenants extérieurs
- Partenariat clubs sportifs / loisirs locaux
- Acquisitions compétences spécifiques agents par des formations spécifiques -  
Construction de partenariats avec les acteurs culturels

### Objectif n°6 : Renforcer l'information, la communication et les échanges en direction des parents

- Création d'un seul accueil commun sur le péricolaire pour faciliter la communication et privilégier un seul interlocuteur .
- Pérennisation de la communication sur les différents supports (portail parents, cahiers bleus, site internet mairie, facebook, articles de presse, livret d'accueil péricolaire)
- Création d'un E.N.T. moyen unique de référence de communication
- Mise en place de moments d'échanges créant du lien entre les parents et les partenaires au travers de : café des parents à la rentrée, semaine des parents à l'école, Olympiade.
- Reprise des expositions des réalisations des enfants sur l'école.

### Objectif n°7 : Accompagner les enfants sur les périodes de transition (petite enfance-petite section maternelle-grande section CP et CM2-6<sup>ème</sup>)

- Invitation des assistantes maternelles, crèches ou parents en congé parental sur des événements particuliers : carnaval, fête de l'école, spectacle de Noël, animations TAM
- Visite futurs P.S. en fin d'année scolaire sur 1/2 journée
- Maintien de la sophrologie ludique pour les GS- CP et les CM2- 6<sup>ème</sup>
- Maintien du questionnaire parents pour les nouveaux P.S
- Intervention des collégiens sur la kermesse, fête de l'école, raconter leur expérience d'entrée en 6<sup>ème</sup>, ...

### Objectif n°8 : Permettre aux enfants d'évoluer dans un environnement sécurisé

- Mise en place d'actions de Prévention et de sécurité des enfants à l'école
- Menée des actions contre le Cyber harcèlement
- Interventions extérieures gendarmerie, jeux de rôle ....
- Réflexion commune entre les partenaires au sujet de la consommation des écrans. Comment impliquer les parents ?
- Interventions extérieures sécurité routière (assurance, police municipale, ...)
- Création de panneaux de signalisation et d'aménagements sécurisés
- Mise en place du programme MOBY

## B – Les objectifs du projet pédagogique du mercredi après-midi

Pour atteindre ces différents objectifs, nous mettons en place des projets animations et des activités adaptés à chacun des objectifs pédagogiques.

### Objectif N°1 : La complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant

- Assurer la continuité sur la semaine entre la journée scolaire et la journée du mercredi, la cohérence éducative entre l'éducation formelle et l'éducation informelle et la cohérence des temps de vie de l'enfant sur la semaine.
- Mettre en place des projets sur une après-midi complète d'animation.
- Organiser des réunions de préparation d'1h30 chaque semaine avec les animateurs présents sur le temps du mercredi après-midi pour planifier et préparer l'après- midi (activités, partenariats, ...)
- Mettre en place des projets et des rencontres / échanges avec d'autres ALAE (Nohic, Reyniès, Villebrumier, ...)
- Favoriser l'émergence d'un programme d'activités variées afin de permettre aux enfants de choisir en fonction de leurs envies.

### Objectif N° 2 : L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

- Tarification spécifique en fonction des ressources des familles Information aux familles via les différents supports de communication.
- Accueil commun afin de faciliter les échanges avec les familles.
- Réflexion autour des passerelles CM2 - Ados sur le mercredi après-midi.
- Création de temps de rencontres et d'échanges avec le collège (rencontres sportives CM2-collégiens au city, temps de retours d'expériences anciens CM2 - Collège)
- Avoir une réflexion spécifique sur les activités proposées aux enfants de CM2 mais aussi aux enfants de CP.

### Objectif N° 3 : Mise en valeur de la richesse du territoire

- Construction de partenariats avec les acteurs culturels, associations locales, sites naturels, commerçants, parents, services municipaux...
- Organisation de sortie au Parc Photovoltaïque, vélo voie verte, city-stade, stage tennis...
- Découverte des métiers locaux : agriculteurs, artisans, apiculteurs, élus...
- Sorties vers les espaces culturels locaux (médiathèque intercommunale, Théâtre La Négrette, bibliothèque...), institutions (mairie), ...
- Pique-nique dans les vignes, autour de la salle des fêtes, sorties vélo par la voie verte + jeux de plein air.
- Découverte de la faune et la flore dans les bois d'Orgueil (jeu de piste)
- Sortie pêche au bord du Tarn ou lac de Nohic.

### Objectifs N° 4 : Développement d'activités éducatives de qualité

- Mise en place de temps de concertation et de parole afin de recueillir les idées des enfants, d'avoir des retours sur les animations / projets mis en place.
- Proposer des temps libres, de repos, des temps de jeu pour que les enfants aient un moment à eux.
- Organisation de réunions et de temps d'échanges avec les délégués de classe.
- Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire. Mise en place d'actions de tri des déchets.
- Organisation de jeux de cohésion (besoin de renforcer les liens collectifs car nombreux petits groupes se forment).
- Actions de sensibilisation des enfants au harcèlement, au manque de civisme et de bienveillance à l'égard des camarades.
- Mise en place du projet pHARe (lutte contre le harcèlement sur le mercredi après-midi).
- Sensibilisations aux Premiers secours (initiation en fonction de leur âge).
- Mise en place de chantiers jeunes. Création d'un CME ou CMJ.

## C – Critères d'évaluation

Afin de suivre le bon déroulement des différentes activités et de contrôler leur adéquation avec les objectifs fixés, des réunions et des évaluations régulières sont prévues.

Des indicateurs de réussite quantitatifs et qualitatifs sont mis en place afin d'évaluer les actions. L'équipe d'animation sera vigilante aux effectifs, aux retours et investissement des enfants/jeunes sur les différents projets, animations que nous aurons proposées sur les temps périscolaires et les mercredis, ceux-ci afin de pouvoir évaluer nos différentes actions sur d'éventuelles reconductions ou réadaptations par nos équipes encadrantes.

Le fonctionnement des temps périscolaires et de l'A.L.A.E. imposent des capacités d'adaptation et d'évaluation permanentes avec les différents partenaires (FCPE, école, intervenants extérieurs, services municipaux, associations locales), l'équipe et les enfants/jeunes.

En fin d'année scolaire, un rapport d'activité est établi avec le responsable des services, la directrice de l'ALAE, et les animateurs afin d'apprécier les projets qui ont été mis en place tout au long de l'année. Ce bilan permet également de réfléchir sur les futurs projets et sur les moyens qui seront mis en place pour les réaliser.

## IV – PROJET DE FONCTIONNEMENT

ORGANISATEUR		STRUCTURE D'ACCUEIL
Mairie d'Orgueil 393 Grand rue 82370 Orgueil  05.63.30.51.50 <a href="mailto:mairie@orgueil.fr">mairie@orgueil.fr</a>		Ecole Communale 92 impasse du nouveau groupe scolaire 82370 Orgueil
SERVICES SCOLAIRES & PERISCOLAIRES		
Responsable services Scolaires & périscolaires	Stéphane SAVI	06.41.38.69.79
Référente périscolaire & Responsable A.L.A.E.	Mélanie AGUILAR	06.37.30.20.99

### A – Les locaux



La structure est composée d'un grand bâtiment comprenant une salle périscolaire maternelle, une salle périscolaire élémentaire, une salle art, un module algeco servant de BCD et de coin relaxation, un dortoir, des WC. Il y a également une salle commune de travail, une salle tisanderie, une salle de restauration pour les repas et un bureau pour le responsable des services.



L'accueil des enfants et des familles se déroule dans le hall de l'école où nous exposons les différentes réalisations des enfants, les plannings d'activités et toutes les informations liées à la vie de l' ALAE et des temps périscolaires.



Au centre de la structure se trouve deux grandes cours où les enfants peuvent jouer mais aussi des espaces enherbés qui sont intégrés au bâtiment scolaire.

## B – Les moyens mis à disposition

Un accès en fonction des disponibilités et en concertation avec les plannings d'occupation :

- Équipement sportif de la commune (terrain de tennis, terrain de football, city park)
- Salle de fêtes
- Autres locaux communaux
- Vélo voie verte

Chaque animation nécessite du matériel spécifique, des moyens adaptés pour déplacer les enfants et du personnel encadrant diplômé. Pour cela, la mairie d'Orgueil met à disposition :

- Un véhicule communal
- Un budget de fonctionnement et d'investissement (achat matériel pédagogique, location de bus pour d'éventuelles sorties, ...)
- Des subventions de l'Etat

## C– Effectifs

Pour la rentrée scolaire 2024, l'effectif prévu est : 173 enfants.

PS	MS-GS	GS-CP	CP -CE1	CE2	CM1-CM2	CM1 – CM2
28	23	23	24	24	25	26

Sur les temps périscolaires, l'effectif prévu est :

	Matin	Midi	Soir	T.A.M	Mercredi après-midi
Maternelle (PS – CP)	25	65	30	34	20
Elémentaire (CE1 – CE2)	33	86	44	50	28

## D - Les horaires

Les services périscolaires fonctionnent à partir du lundi 2 septembre 2024, jusqu'au vendredi 4 juillet 2025 au soir selon les horaires suivants :

- De 7h30 à 8h50
- De 12h à 13h50
- De 16h30 à 18h30
- De 11h00 à 12h00

Le service de l'ALAE du mercredi fonctionne à partir du mercredi 4 septembre 2024, les horaires sont les suivants :

- 12h00 – 14h00
- 14h00 – 18h30

Attention, les services périscolaires et l'ALAE du mercredi sont fermés durant les vacances scolaires. Une convention a été signée avec l'association Yaka Jouer, qui gère les petites et grandes vacances.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<b>Matin</b>	7 h 30 – 8 h 50 <b>Temps périscolaires</b>				
	8 h 50 – 12 h 00 <b>Ecole</b>		8 h 50 – 11 h00 <b>Ecole</b>	8 h 50 – 12 h 00 <b>Ecole</b>	
			11 h 00 – 12 h00 <b>APC ou TAM</b>		
<b>Midi</b>	12h 00 – 13h50 <b>Pause méridienne</b>		12 h 00 – 18 h30 <b>ALAE du mercredi</b>	12 h 00 – 13h50 <b>Pause méridienne</b>	
<b>Après – midi</b>	13 h 50 – 16 h 30 <b>Ecole</b>			13 h 50 – 16 h 30 <b>Ecole</b>	
	16 h 30 – 18h 30 <b>Temps périscolaires</b>		16 h 30 – 18 h 30 <b>Temps périscolaires</b>		

## **E - Les temps d'accueils périscolaires**

Les temps d'accueils périscolaires d'Orgueil sont un lieu où les enfants se retrouvent et s'épanouissent grâce à des activités dirigées ou non, en fonction de leurs envies et de leurs rythmes.

L'accueil de tous les enfants se fait dans le hall de l'école, pour les enfants de maternelle et d'élémentaire. Les parents doivent sonner à l'interphone pour prévenir l'agent d'accueil afin qu'il ouvre le portail de l'entrée principale. Il est important de bien penser à refermer le portail pour la sécurité des enfants. Il est obligatoire pour les parents d'enfants de maternelle de les accompagner jusqu'au hall d'accueil.

### **- Le matin : de 7h30 à 8h50**

Chaque enfant arrive à heure échelonnée et prend le temps, à son rythme, de démarrer sa journée (lecture, jeux de société, dessin...)

Les enfants qui n'ont pas eu le temps de prendre leur petit déjeuner peuvent le prendre sur le temps périscolaire : merci d'informer l'agent qui se trouve à l'accueil et de mettre le petit déjeuner dans une petite boîte à goûter.

### **- Le soir : de 16h30 à 18h30**

A la sortie des classes, les enfants inscrits au temps périscolaire du soir sont automatiquement récupérés par l'équipe d'animation. Penser à fournir un goûter à votre enfant, ainsi qu'une petite bouteille d'eau.

Pendant ce temps du soir, les enfants peuvent soit jouer librement sous la surveillance de l'équipe pédagogique, soit participer aux animations mises en place dans le cadre du Projet Éducatif Territorial (PEDT). Le contenu des animations évoluera durant l'année selon les envies des enfants, les projets menés par l'équipe d'animation.

Le service périscolaire ferme ses portes à 18h30. En cas de retard exceptionnel, nous demanderons aux parents de prévenir les animateurs afin que ceux-ci prennent les dispositions nécessaires.

Attention, l'identité de la personne qui vient chercher l'enfant est toujours vérifiée en cas de doute.

## **F - La pause méridienne**

- service des maternelles : 12h00 - 12h45

- service des élémentaires : 13h00 - 13h45

L'équipe périscolaire veille à ce que ce temps clé de la journée se passe dans de bonnes conditions et dans le respect du bien-être des enfants. Durant ces temps-là, les objectifs sont d'encourager la convivialité, l'autonomie et l'entraide mais aussi de travailler sur la découverte des goûts et l'équilibre alimentaire.

Avant ou après le repas, en fonction du service de restauration dans lequel mange l'enfant, il participera à des activités encadrées ou libres (activités d'expression, sophrologie, jeux dynamiques, jeux sportifs...).

Les menus sont affichés devant l'école, consultables et téléchargeables sur le site internet [www.orgueil.fr](http://www.orgueil.fr) ainsi que sur le portail parents.

Les parents d'enfants qui souhaitent venir partager un repas à la restauration scolaire afin d'estimer la qualité sont les bienvenus.

## **G – Le Temps d'Animation Municipal (TAM)**

Les enfants qui ne sont pas en Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) proposées par les enseignantes le mercredi de 11h00 à 12h00, peuvent participer aux animations proposées par la municipalité cela s'appelle le TAM (Temps d'Animation Municipal).

Ce temps est gratuit mais nécessite l'inscription au service périscolaire sur le portail parents (cocher la case TAM dans la rubrique du mercredi). Afin de permettre aux équipes de mener à bien les animations prévues sur une heure, les enfants doivent être présents durant toute la durée de l'activité.

## **H – L'ALAE du mercredi**

Durant les mercredis après-midi, il est possible d'inscrire les enfants sur le temps de la pause méridienne (12h00 - 14h00) ou la demi-journée (avec ou sans le repas suivant la tranche horaire choisie).

Chaque période de mercredi a une thématique différente (cirque, le jeu dans tous ses états, découverte de la cuisine, atelier scientifique, jardinage, etc).

A la fin de chaque période, une sortie culturelle (cinéma, musée, théâtre...), sportive (patinoire, parc de jeux...) ou pédagogique (visite à la ferme, sortie à Montauban ou Toulouse...) sera organisée sans supplément pour les familles.

La capacité d'accueil maximale de l'ALAE du mercredi est de 62 enfants pour le repas et 48 enfants pour l'après-midi. La priorité sera donnée aux enfants ayant été présents tous les mercredis de la période. Les enfants ne remplissant pas ce critère sont inscrits sur liste d'attente et accueillis en fonction des places disponibles dans l'ordre d'inscription.

## I – Modalités d'inscriptions

Une fiche unique de renseignements doit obligatoirement être remplie, c'est une fiche commune entre l'école, les services périscolaires, la restauration scolaire et l'ALAE du mercredi. Elle est distribuée en début d'année scolaire.

Ainsi il sera demandé aux parents de remplir cette fiche, la signer et fournir les pièces demandées :

- Fiche de renseignements dûment remplie
- Attestation d'assurance "responsabilité civile"
- Photocopie du carnet de vaccinations à jour
- Attestation de quotient familial CAF, MSA ou photocopie du dernier avis d'imposition

Toutes informations et recommandations concernant l'enfant (allergie, régime alimentaire, port de lunettes, droit à l'image, etc), ainsi que les personnes autorisées à venir le chercher doivent être signalées dans ce dossier.

De même, tout changement (situation familiale, adresse, téléphone...) doit être immédiatement signalé au responsable des services et devra faire l'objet d'une modification sur l'espace personnel du portail famille.

L'inscription aux services périscolaires du matin, du soir, du TAM, à la restauration scolaire et à l'ALAE du mercredi est obligatoire.

L'inscription doit être effectuée :

- la veille avant 10h00 pour le repas.
- la veille avant 14h00 pour le périscolaire & l'ALAE du mercredi.

➤ Voici le lien du portail parents : <https://parents.logiciel-enfance.fr/orgueil>

# V – JOURNÉE TYPE

## A – Journée type des temps périscolaires

### Journée type les lundis, mardis, jeudis et vendredis

	<b>Maternelle (PS – CP)</b>
<b>7h30 – 8h50</b>	Accueil échelonné dans le hall, ateliers libres, jeux de société, coloriages, jeux d'imitation, discussions et échanges, jeux dans la cour
<b>8h50 – 9h00</b>	Transition avec l'équipe enseignante
<b>9h00 – 12h00</b>	<b>CLASSE</b>
<b>12h00 – 12h45</b>	Repas 1er Service
<b>12h45– 13h50</b>	Jeux sportif et coopératif, ateliers libres aménagés selon les envies, les besoins
<b>13h50 – 14h00</b>	Transition avec l'équipe enseignante, temps calme
<b>14h00 – 16h30</b>	<b>CLASSE</b>
<b>16h30 – 17h00</b>	Transition avec l'équipe enseignante, goûter, lecture d'histoires, accueil échelonné dans le hall
<b>17h00 – 18h30</b>	Accueil échelonné dans le hall, jeux de société, activités manuelles, jeux sportifs, jeu coopératifs, parcours sportif

	<b>Elémentaire (CE1 – CM2)</b>
<b>7h30 – 8h50</b>	Accueil échelonné dans le hall, ateliers libres, jeux de société, coloriages, jeux de construction, discussions et échanges, jeux dans la cour
<b>8h50 – 9h00</b>	Transition avec l'équipe enseignante
<b>9h00 – 12h00</b>	<b>CLASSE</b>
<b>12h00 – 13h00</b>	Jeux sportif et coopératif, ateliers libres aménagés selon les envies, les besoins
<b>13h00 – 13h45</b>	Repas 2 ème service
<b>13h45 – 14h00</b>	Transition avec l'équipe enseignante, « silence on lit »
<b>14h00 – 16h30</b>	<b>CLASSE</b>
<b>16h30 – 17h00</b>	Transition avec l'équipe enseignante, goûter, lecture d'histoires, accueil échelonné dans le hall
<b>17h00 – 18h30</b>	Accueil échelonné dans le hall, jeux de société, activités manuelles, jeux sportifs, jeu coopératifs, parcours sportif

## B – Journée type du mercredi avec le TAM et l'ALAE de l'après-midi

### Journée type les mercredis

	<b>Maternelle (PS – CP)</b>
<b>7h30 – 8h50</b>	Accueil échelonné dans le hall, ateliers libres, jeux de société, coloriages, jeux d'imitation, discussions et échanges, jeux dans la cour
<b>8h50 – 9h00</b>	Transition avec l'équipe enseignante
<b>9h00 – 11h00</b>	<b>CLASSE</b>
<b>11h00 – 12h00</b>	Temps d'animation municipal (TAM)  jeux de société, coloriages, jeux sportifs, jeux dans la cour  ou  Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) avec l'enseignante
<b>12h00 – 12h50</b>	Repas
<b>13h00 – 14h00</b>	Accueil échelonné dans le hall, Temps calme, jeux libres
<b>14h00 – 16h00</b>	Activités avec thématique ou sortie
<b>16h00 – 16h30</b>	Goûter commun fourni par l'ALAE
<b>16h30 – 18h30</b>	Accueil échelonné dans le hall, jeux de société, jeux sportifs, coloriages, jeux d'imitation, jeux libres

	<b>Elémentaire (CE1 – CM2)</b>
<b>7h30 – 8h50</b>	Accueil échelonné dans le hall, ateliers libres, jeux de société, coloriages, jeux de construction, discussions et échanges, jeux dans la cour
<b>8h50 – 9h00</b>	Transition avec l'équipe enseignante
<b>9h00 – 11h00</b>	<b>CLASSE</b>
<b>11h00 – 12h00</b>	Temps d'animation municipal (TAM)  jeux de société, coloriages, jeux sportifs, jeux dans la cour  ou  Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) avec l'enseignante
<b>12h00 – 12h50</b>	Repas
<b>13h00 – 14h00</b>	Accueil échelonné dans le hall, temps calme, jeux libres
<b>14h00 – 16h00</b>	Activités avec thématique ou sortie
<b>16h00 – 16h30</b>	Goûter commun fourni par l'ALAE
<b>16h30 – 18h30</b>	Accueil échelonné dans le hall, jeux de société, jeux sportifs, coloriages, jeux de construction, jeux libres

## VI– L’EQUIPE D’ENCADREMENT

L’équipe d’encadrement se compose de 11 personnes :

- 1 directrice (diplômée d’une licence professionnelle métiers de l’animation)
- 1 adjointe de direction (diplômée d’un CQP animation)
- 4 animateurs (diplômés du BAFA)
- 3 ATSEM (diplômées du CAP petite enfance)
- 2 Volontaires en Service Civique (VSC)

	Matin	Midi	Soir	T.A.M	Mercredi après-midi
Maternelle (PS – CP)	2 animateurs 1 VSC	2 animateurs 3 ATSEM VSC	2 animateurs 1 ATSEM 1 VSC	2 animateurs 3 ATSEM 1 VSC	2 animateurs 1 VSC
Elémentaire (CE1 – CM2)	3 animateurs 1 VSC	4 animateurs 1 VSC	4 animateurs 1 VSC	4 animateurs 1 VSC	2 animateurs 1 Directeur 1 VSC

### A – La directrice

La direction est garante de la sécurité physique et morale des enfants ainsi que de son équipe. Elle se doit d’être conforme aux lois en vigueur ainsi qu’à la réglementation Jeunesse et Sport. De plus la directrice doit :

- Etre garante de la mise en œuvre du projet pédagogique.
- Etre organisée et coordonner l'ensemble des activités proposées par l'équipe d'animation.
- Travailler en transversalité avec les différents acteurs du projet éducatif de territoire.
- Animer, construire et maintenir la dynamique du groupe (enfants, adultes)
- Avoir un rôle de formation des animateurs.
- Déterminer les points négociables et non négociables relatifs au bon fonctionnement de l'accueil périscolaire auprès de l'équipe.
- Etre à l'écoute de son équipe, impartiale, compréhensive et bienveillante.
- Avoir le devoir de réserve.

Elle veillera à prendre toutes les dispositions nécessaires au bon fonctionnement de l'accueil périscolaire et de faire appliquer les projets éducatifs et pédagogiques. Elle gère l'équipe d'animation et se donne les moyens d'être présente sur le terrain afin d'évaluer le travail accompli et de mieux cibler les besoins de l'équipe.

La direction veille à rester disponible pour les enfants, l'équipe et les parents. Elle s'assurera que chaque animateur puisse et sache s'informer quant à son rôle d'animateur.

## **B – L'animateur**

### **L'animateur, auprès des enfants doit :**

- Veiller à la sécurité physique, affective et morale des mineurs.
- Être attentif bienveillant, bien traitant et disponible
- Sensibiliser les enfants aux notions de respect mutuel, d'écoute et de confiance. Il ne faut pas oublier que l'adulte est avant tout une référence pour l'enfant et la cohérence veut que l'on applique soi-même ce que l'on demande aux autres.
- Construire une relation de qualité avec les mineurs qu'elle soit individuelle ou collective et veiller notamment à prévenir toute forme de violence et de discrimination.
- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités
- Avoir un rôle de « médiateur » c'est-à-dire qu'il doit savoir gérer les conflits et apprendre aux enfants des méthodes de résolution
- Participer au sein de l'équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif de territoire.
- Proposer et animer des projets d'animation et des activités ludiques et être initiateur de découverte et d'apprentissage.
  
- Accompagner les enfants dans la réalisation de leur projet et veiller à favoriser la réussite de chaque enfant.
- Avoir le devoir de réserve.

Le rôle primordial des animateurs est d'assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants. Chaque animateur doit pouvoir trouver de l'aide auprès de l'ensemble de l'équipe. L'animateur est avant tout responsable de son groupe.

### **L'animateur, auprès des parents doit :**

- Echanger, rassurer, informer les parents sur les temps d'accueils.
- Savoir répondre à des demandes d'organisation ou savoir orienter vers les personnes concernées.
- Avoir une attitude et une apparence respectueuse (tenue vestimentaire, ponctualité, téléphone)

## **L'animateur, auprès de ses collègues doit :**

- Respecter ses collègues.
- Travailler en équipe et écouter l'autre.
- Participer aux réunions de préparation.
- Savoir se remettre en question et avoir un positionnement sur son action.
- Travailler en collaboration avec le directeur et le responsable des services.
- Respecter le travail de l'autre (prestataires de service, personnel de service, chauffeur du bus, etc...)
- Avoir une attitude active et positive.

## **C – Les obligations personnelles de services**

Un manquement de l'une de ses règles pourra entraîner des rappels, des sanctions sur une échelle pouvant aller jusqu'à une rupture de contrat pour manquement professionnel.

- L'agent doit prendre connaissance et respecter les consignes de sécurité dans leur globalité (règlement SDJES, règlement intérieur de la structure, etc.)
- L'agent doit faire preuve d'aucune violence physique ou morale et verbale envers l'enfant ou l'adulte.
- L'agent doit adopter une tenue vestimentaire appropriée à l'encadrement des enfants mais aussi adopter un langage et une attitude exemplaire en présence des enfants.
- Il est interdit de consommer des drogues et de l'alcool, de fumer dans les locaux accueillant les enfants. Un lieu se trouvant à l'arrière du parking personnel est mis à la disposition des équipes d'animation et de direction.
- L'expression des différends entre collègues et le règlement des conflits ne doivent en aucun cas avoir lieu devant les enfants.
- L'agent a l'obligation du devoir de réserve c'est-à-dire que pendant ou en dehors du service, l'agent doit s'exprimer avec une certaine retenue et ne doit pas donner à ses fonctions des fins politiques.

# VII– NOTRE METHODOLOGIE PEDAGOGIQUE

## A - Les relations enfants-animateurs au quotidien

L'équipe veillera au bon déroulement de la journée des enfants tant dans les moments de la vie quotidienne que pendant les activités. Elle s'assurera que les enfants trouvent une réponse à leurs attentes. Et elle fera attention à ne jamais dévaloriser un enfant seul ou au sein d'un groupe.

Les animateurs apporteront tous les outils nécessaires au bon déroulement d'une activité ou d'un jeu. L'équipe se doit d'avoir une tenue correcte, de langage et de comportement, vis à vis des enfants.

## B - Garantir la sécurité physique et morale de l'enfant

Les animateurs assureront la responsabilité physique et morale des enfants.

Au niveau de la sécurité physique, les animateurs se montreront vigilant quant à l'utilisation du matériel dangereux (pistolet à colle, ciseaux...) et lors d'activités à risque comme le vélo, la trottinette, etc. De plus, l'équipe d'animation sera vigilante aux angles morts, coins cachés, ouvertures de portes, portails, WC, salles...

Au niveau de la sécurité morale, les animateurs seront attentifs aux comportements et langages des individus. La sécurité physique, affective et morale de l'enfant tient d'abord au fait d'une présence active de l'animateur.

## C – Nos réunions d'équipes

Une réunion d'équipe ou un temps de préparation collectif a lieu tous les lundis de 9h00 à 11h30 pour les temps périscolaires et les mercredis de 9h00 à 11h00 pour l'ALAE. Ces réunions ont pour rôles de préparer les projets d'animations et les activités mais aussi de faire le bilan sur la semaine écoulée afin de voir où l'on se situe par rapport aux objectifs pédagogiques fixés en début d'année. Elles ont lieu dans la salle périscolaire élémentaire où les animateurs peuvent se ressourcer et préparer leurs activités.

Des réunions exceptionnelles, en cas d'événements majeurs et des temps de formation en lien avec les missions ou les projets de la structure peuvent être mises en place.

## D - Nos moyens de communication

En plus du site internet et de la page Facebook de la mairie, reprenant d'une façon très régulière toutes les informations concernant le service périscolaire et l'ALAE du mercredi, nous mettons en place d'autres moyens de communication :

- Une réunion est organisée en début d'année scolaire afin d'expliquer aux parents les organisations périscolaires. Ce moment permet de présenter l'équipe et de pouvoir répondre à toutes leurs questions.
- Par voie d'affichage : les parents ont directement accès aux informations grâce aux panneaux d'affichages extérieurs. Ils peuvent y retrouver les menus de la cantine, les plannings d'activités et toutes informations relatives au périscolaire.
- Sur le portail parents et le PADLET de l'école, vous pourrez avoir accès aux informations diffusées par la direction.
- Le responsable des services scolaires et périscolaires est disponible pour répondre aux questions pour un souci administratif.
- La directrice est disponible pour répondre aux questions des familles au sujet de leur enfant.

## E – Le déroulement d'une activité

L'animateur prépare son activité à l'avance. Il s'organisera quant au choix du lieu où se déroulera son activité et à la préparation du matériel. Il sera vigilant quant au rangement de son activité.

L'animateur donne les consignes aux enfants ainsi que le matériel nécessaire pour le bon déroulement d'une activité.

### Voici nos 3 façons de mener l'activité :

- **Faire faire:** L'animateur donne les consignes, le matériel nécessaire, le modèle. L'enfant est alors dans une phase d'apprentissage et de reproduction.

- **Faire avec:** L'animateur donne tous les outils aux enfants et les laisse gérer leur activité, tout en les aidant, et donc participe à la réalisation de l'activité.
- **Laisser faire:** L'animateur met le matériel à la disposition des enfants. Il leur donne une ligne conductrice puis les enfants gèrent leur activité selon leur goût. L'animateur reste à leur disposition au cas où l'enfant le solliciterait.

### **Il est également important de rappeler les 4 attitudes de l'animateur :**

- Faire jouer les enfants en leur organisant un jeu.
- Donner à jouer en mettant à disposition un lieu, du matériel, et proposer un cadre. Le jeu se développe au gré des enfants.
- Laisser jouer en les laissant organiser leur jeu.
- Jouer avec eux en devenant un joueur à part entière.

## **F – Le déroulement d'une sortie**

Pour les sorties l'animateur sera chargé de faire l'appel des enfants et de les compter au départ de l'école. Il en va de même pour le retour, sans oublier de compter les enfants plusieurs fois dans la journée.

Pour les sorties de plein air, un sac avec du matériel de loisirs sera préparé. Les trousse à pharmacie seront vérifiées avant chaque départ. L'animateur responsable devra prendre une trousse de sortie pour son groupe d'âge, les fiches renseignements ainsi que le PAI des enfants qui sont en sorties. Pour finir, il devra remplir une fiche recensant l'ensemble des enfants qui participent à la sortie et indiquant le lieu de la sortie (noms, prénoms).

Tout au long de la sortie les animateurs s'assurent de la sécurité physique et affective des enfants, sont à l'écoute de leurs besoins et de leurs rythmes et signalent à la direction tout problème rencontré.

## **G - Les règles de vie**

Le personnel d'encadrement assure la sécurité et le bien-être de l'enfant en veillant au respect des règles de vie en collectivité. En cas de manquement ou de non-respect à ces règles par les enfants (mauvaise conduite, geste violent ou déplacé, parole insolente...), les animateurs ont pour consigne de le signaler au responsable des services scolaires et périscolaires et à l' élu en charge de l'Ecole, l'Enfance et la Jeunesse. Les parents en sont informés pour trouver ensemble une solution et en cas de récidives peuvent être convoqués en Mairie.

En cas de mauvaise conduite répétée, l'enfant pourra être sanctionné. Elle pourra conduire à une exclusion temporaire ou définitive des activités périscolaires, de la pause méridienne ou de l'A.L.A.E du mercredi en concertation avec la famille.

Les animateurs mettent du matériel à disposition des enfants et nous leur demandons de le respecter. Tout objet ou matériel dégradé sera facturé à la famille.

De plus, l'équipe d'animation a mis en place des billets de comportement positif et négatif, comme dans certaines classes, sur les temps d'accueils périscolaires. L'idée étant que chaque parent soit informé du comportement de son enfant, et pourra en discuter avec lui par la suite. Le billet sera collé dans le cahier bleu après en avoir discuté avec l'enfant.

Un billet de comportement positif est la conséquence d'un bon acte. Au contraire, un billet de comportement négatif est la conséquence d'un mauvais acte. En aucun cas l'enfant ne doit pas être rabaissé ou humilié, et encore moins devant le reste du groupe. Nous réglons le problème à l'écart.

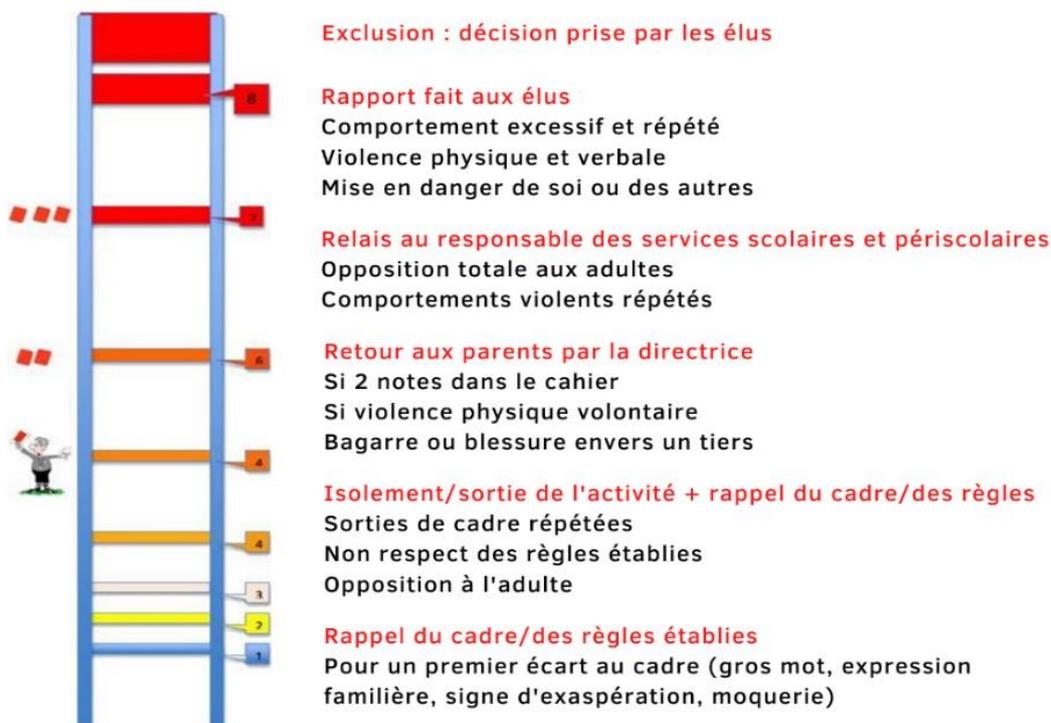
#### L'ECHELLE DES SANCTIONS

« Tout le monde doit se sentir bien »

On respecte les autres : politesse et non-violence

On est là pour s'amuser : prendre plaisir à faire les choses

On donne son avis : on peut discuter de tout et faire des propositions



## Table des annexes

<b>Introduction</b> .....	<b>1</b>
<b>I– Etat des lieux</b> .....	<b>2</b>
<b>II – Projet éducatif</b> .....	<b>3</b>
<b>III – Projet pédagogique</b> .....	<b>4</b>
A – Les objectifs du projet pédagogique des temps périscolaires .....	4
B – Les objectifs du projet pédagogique du mercredi après-midi .....	8
C – Critères d'évaluation .....	10
<b>IV – Projet de fonctionnement</b> .....	<b>11</b>
A – Les locaux .....	11
B – Les moyens mis à disposition .....	12
C – Les effectifs .....	12
D – Les horaires .....	13
E – Les temps d'accueils périscolaires .....	14
F – La pause méridienne .....	15
G – Le Temps d'Animation Municipal (TAM) .....	15
H – L'ALAE du mercredi .....	15
I – Les modalités d'inscription .....	16
<b>V – Journée type</b> .....	<b>17</b>
A – Journée type des temps périscolaires .....	17
B – Journée type du mercredi avec le TAM et l'ALAE de l'après-midi .....	18
<b>VI – L'équipe d'encadrement</b> .....	<b>19</b>
A – La directrice .....	19
B – Les animateurs .....	20
C – Les obligations personnelles de services .....	21
<b>VII– Notre méthodologie pédagogique</b> .....	<b>22</b>
A - Les relations enfants-animateurs au quotidien .....	22
B - Garantir la sécurité physique et morale de l'enfant .....	22
C – Nos réunions d'équipes .....	22
D - Nos moyens de communication .....	23
E – Le déroulement d'une activité .....	23
F – Le déroulement d'une sortie .....	24
G - Les règles de vie .....	24